BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 14 janvier 2016 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires

NOR: INTB1600766A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et R. 1241-1 à R. 1241-6,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des administrations:

- 1. Sur proposition du ministre de l'intérieur:
 - M. Bruno DELSOL, titulaire.
 - M. Pascal COURTADE, titulaire.
 - Mme Mireille LARREDE, suppléante.
- 2. Sur proposition du ministre des finances et des comptes publics:
 - Mme Francine KAHN, titulaire.
 - M. Matthieu DECONINCK, suppléant.
- 3. Sur proposition du ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes:
 - Mmc Sophic CHAUMIEN-CZUWAK, titulaire.
 - M. Frédéric SEVAL, suppléant.
- 4. Sur proposition du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique en tant que ministre chargé du commerce et de l'artisanat:
 - M. Bruno GEERAERT, titulaire.
 - Mme Martine BARBE, suppléante.

Article 2

- 1. Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des entreprises et des associations de pompes funèbres:
 - M. Richard FERET, titulaire.
 - Mme Anne BLANCHARD, suppléante.
 - · Mme Annick GAMBART, titulaire.
 - M. Jean-Antoine GOURINAL, suppléant.
 - M. Jean-Claude SIMON, titulaire.
 - Mme Chantal GOLLIET, suppléante.
- 2. Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des régies de pompes funèbres:
 - Mme Marie-Claude CHERAMY, titulaire.
 - M. Alain POUGET, suppléant.
 - M. François MICHAUD-NERARD, titulaire.
 - Mme Marie-Christine MONFORT, suppléante.

Article 3

Sont nommés membres du Conseil national des opérations sunéraires, au titre des représentants des salariés du secteur sunéraire:

- 1. Sur proposition de la Fédération Interco-CFDT:
 - M. Thierry TOURNAIRE, titulaire.
 - Mme Blanche FASOLA, suppléante.

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

2. Sur proposition de la Fédération générale CFTC des transports:

Mme Anne-Chantal MOREAU, titulaire.

M. Pascal PATINOT, suppléant.

3. Sur proposition de la Fédération des services publics-CGT:

M. Henri LENEPVEU, titulaire.

Mme Marie-Christine AUGE, suppléante.

4. Sur proposition de la Fédération des personnels des services publics et des services de santé-FO:

M. Bruno GRENIER, titulaire.

Mme Christiane DI VUOLO, suppléante.

5. Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres:

M. Jean-François LECUYER, titulaire.

Mme Martine SEPVAL, suppléante.

Article 4

Sont nommés membres du Conscil national des opérations funéraires, en qualité de représentants des familles: Sur proposition de l'Union nationale des associations familiales:

Mme Monique LEPAIRE, titulaire.

M. Jean-Philippe VALLAT, suppléant.

M. Fabien TOCQUE, titulaire.

Mme Thérèse BIED-CHARRETON, suppléante.

Article 5

Sont nommés membres du Conscil national des opérations funéraires, en qualité de représentants des associations de consommateurs:

Sur proposition du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, en tant que ministre chargé de la consommation:

Mme Isabelle LABOUYSSE, titulaire.

M. Joël DUFOUR, suppléant.

Mme Ghislaine DELORME, titulaire.

Mme Marie-Pascale DINAND, suppléante.

Mme Elisabeth WALLUT, titulaire.

M. Goeffroi PENET, suppléant.

Article 6

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, en qualité de personnalités compétentes:

Mme Caroline ARNAUD, titulaire.

M. Aubin de MAGNIENVILLE, suppléant.

Mlle Frédérique PLAISANT, titulaire.

M. Jo LE LAMER, suppléant.

M. Damien DUTRIEUX, titulaire.

M. François ROTH, suppléant.

Sur proposition du ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes:

Mme Cécilia MANIGOLD-SOLAL, titulaire.

M. Jean-François GEHANNO, suppléant.

Article 7

M. Bruno DELSOL est nommé président du Conseil national des opérations funéraires.

Article 8

L'arrêté du 25 janvier 2011 modifié portant nomination au Conseil national des opérations funéraires est abrogé.

15 FÉVRIER 2016. - INTÉRIEUR 2016-2 - PAGE 416

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Article 9

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 janvier 2016.

BERNARD CAZENEUVE

